



## Ai je le droit a mes commisions si je mes fin a mon contrat d'age

-----  
Par mamounette

Bonjour , je travaille pour un reseau immobilier depuis 6 mois , j ai signe des compromis de vente , le delai de retractation de mes clients est depassé , leur financement est acceptée et des actes authentiques doivent aboutir , 1 en juin, 4 en juillet , 2 en aou et une vente longue en decembre.

Le problème est que je souhaite quitter ce reseau car ils y a trop de tension entre les mandataires , si je rompt mon contrat est ce que je toucherai tt de meme mes honoraires fixés au compromis. Mon patron actuel me dit que non, mai j ai des doutes

pourriez vous m'eclairer à ce niveau?

merci